



**CENTRE D'HEBERGEMENT ET
DE REINSERTION SOCIALE
LES BARTAVELLES
HEBERGEMENT D'INSERTION
RAPPORT D'ACTIVITE 2025**

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. L'organisation du CHRS LES BARTAVELLES	3
II. L'activité de l'année 2025	4
A. Le taux d'occupation	4
B. Les entrées.....	5
C. Les accompagnements.....	7
D. Les sorties.....	9
E. La durée d'accompagnement	10
F. L'accompagnement à travers quelques situations concrètes	12
Conclusion.....	13

INTRODUCTION

Le CHRS Les Bartavelles dispose de 28 places d'hébergement d'insertion sous Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'ensemble de ces places est à destination de familles et de personnes isolées, toutes problématiques confondues. Les personnes seules sont accueillies au sein d'un bâtiment collectif ou dans des colocations, et les familles sont hébergées dans des appartements extérieurs, soit sur le site du foyer, soit en habitat diffus dans Bonneville ou dans la commune de Cluses. Toutes bénéficient d'un hébergement 24h/24, d'un accompagnement social par l'équipe des travailleurs sociaux, et les personnes sont accueillies jusqu'à l'obtention d'un logement autonome, en dehors des cas d'exclusion ou de départ volontaire.

Plus globalement, le CHRS Les Bartavelles dispose d'un dispositif d'hébergement d'urgence de 30 places, d'un dispositif d'accueil de jeunes majeurs - ex mineurs non accompagnés - de 15 places, de 2 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS) et d'une place en placement extérieur (PE), soit un total de 76 places.

I. L'organisation du CHRS LES BARTAVELLES

L'équipe d'encadrement est constituée de 7 travailleurs sociaux et de 2 accompagnants éducatif et social, de 3 veilleurs de nuit et d'une maîtresse de maison sous la responsabilité d'une Cheffe de Service. Un agent d'entretien à temps partiel est affecté à l'entretien des locaux. Une directrice adjointe est responsable de l'ensemble du CHRS. Un directeur général et une comptable gèrent l'administration financière et le développement des différents établissements et services des Bartavelles. Le directeur général est également responsable des 2 autres associations du département, qui ont les mêmes activités, dans le cadre d'une convention de mutualisation et d'un mandat de gestion : le Foyer du Léman à Douvaine et Ariès à Annemasse.

Une cheffe de service a été recrutée en début d'année. Toutefois, après trois mois d'exercice, son contrat a pris fin. Une nouvelle cheffe de service a ensuite pris ses fonctions le 1er septembre 2025.

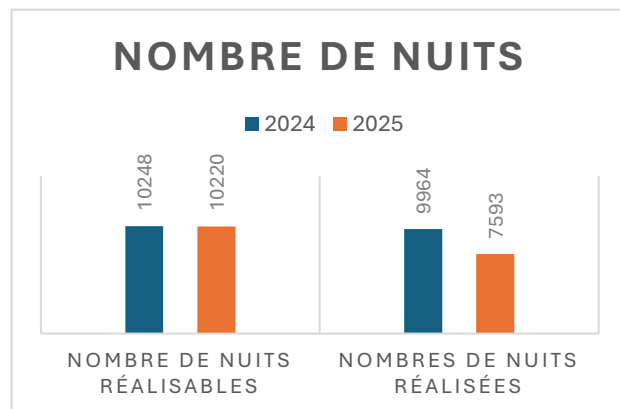
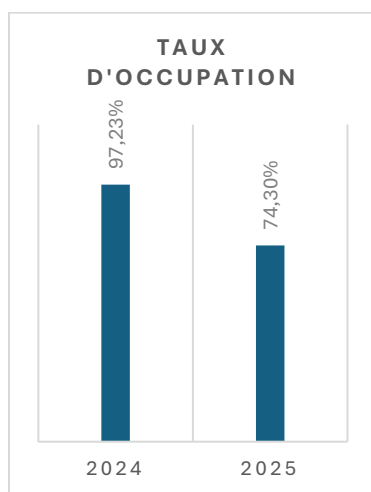
Par ailleurs, un changement est également intervenu au niveau de la direction générale : Monsieur Monteillard a succédé à Mr Daveine, parti à la retraite. Il a poursuivi le projet de création d'une association d'associations, dont la mise en œuvre est prévue au 1er janvier 2026. Le CHRS intègre ainsi l'association Auralys, entraînant simultanément un changement de convention collective. L'établissement relève désormais de la convention collective du 15 mars 1966.

L'année écoulée a été fortement marquée par l'anticipation des travaux de réhabilitation du CHRS. Ces opérations, indispensables à l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement, ont nécessité une réorganisation importante de notre fonctionnement. Les locaux ont dû être totalement vidés pour un démarrage des travaux en janvier 2026, pour une durée d'un an.

Dans ce cadre, depuis le mois d'avril, nous avons décidé de ne plus remplacer les personnes sortantes, jusqu'à atteindre la capacité d'hébergement de nos locaux temporaires, réduite d'environ 18 places, répartie sur l'ensemble des dispositifs : Jeunes Majeurs ; Urgence ; Insertion ; Placement Extérieur et Lit Halte Soins Santé. Le collectif a ainsi déménagé dans une « villa » sur Bonneville, composée de 3 appartements, que nous mettons jusqu'à présent à disposition de familles. Cela a généré une logistique complexe d'adaptation des lieux pour accueillir un collectif. Les résidents ont été, tout au long de ce parcours de déménagement, informés des avancées. Ils ont pu repérer en amont les nouveaux locaux et préparer, avec l'aide de l'équipe, le déménagement de leurs affaires. La psychologue qui intervient dans l'association s'est rendue disponible et présente lors des réunions résidents. Des réunions sont organisées régulièrement depuis l'emménagement, pour veiller à ce que l'hébergement se poursuive dans de bonnes conditions, et que les résidents puissent nous faire remonter leur ressenti quant à ces différents changements.

II. L'activité de l'année 2025

A. Le taux d'occupation



Le taux d'occupation a sensiblement baissé depuis l'année dernière, en lien avec le déménagement.

Afin d'anticiper le déménagement du CHRS vers la « Villa », nous avons été amenés à ne plus remettre à disposition certains logements à compter du 16 avril. La Villa, composée d'un T2, d'un T4 et d'un T5, a été réaménagée afin d'accueillir le collectif du CHRS. De ce fait, ces appartements n'ont pas pu être remis à disposition. Le déménagement du collectif CHRS vers la villa a été réalisé le 04 novembre.

Par ailleurs, en lien avec les travaux prévus en 2026, deux T3 situés sur le site du CHRS sont également concernés. Les familles qui y étaient hébergées ont donc dû être relogées dans d'autres logements de notre parc, à la suite des sorties d'autres familles.

Enfin, le collectif du CHRS, initialement en capacité d'accueillir 15 personnes, a dû réduire ses effectifs en prévision du déménagement vers la Villa, où la capacité d'accueil est désormais limitée à 7 chambres.

Nous faisons néanmoins en sorte de ne pas laisser de places vacantes sur le dispositif en anticipant les sorties. Nous poursuivons le travail avec le SIAO, afin de réduire les délais de carence, dès la mise à disposition de places vacantes. Notre sollicitation est d'avoir une porte d'entrée unique, le 115, correspondant à des situations de personnes en demande immédiate de mise à l'abri. Pour ce faire, nous continuons à pratiquer la bascule systématique dans la mesure du possible des résidents en urgence sur le dispositif insertion, ne générant ainsi aucun délai de carence sur ce dernier, et nous permettant d'accueillir de nouvelles personnes en demande, sans avoir à remonter le fil d'une liste de dossiers depuis trop longtemps en souffrance, et dont notre proposition d'accueil ne correspondait souvent plus au besoin.

B. Les entrées

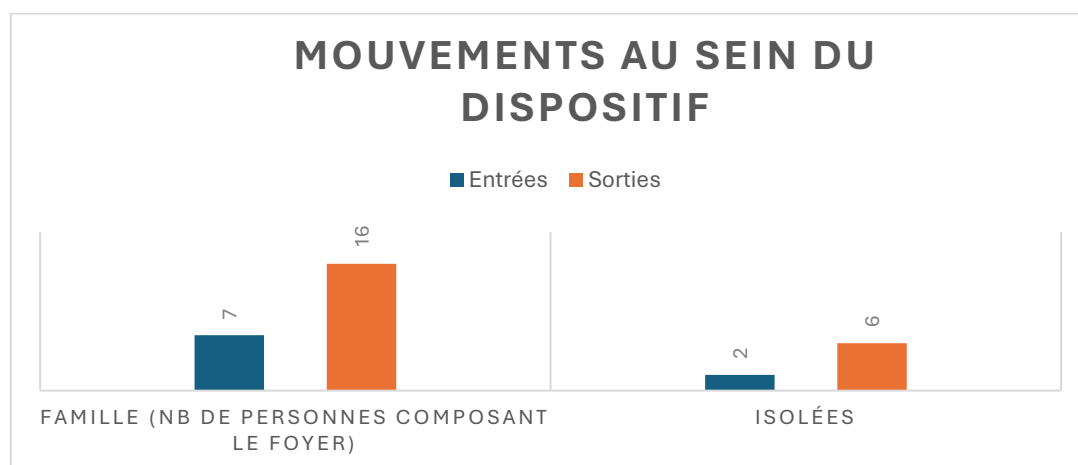
Durant l'année 2025, 14 situations d'insertion ont été accompagné par le CHRS soit 36 personnes dont 6 familles, 8 personnes isolées.

On compte 5 entrées sur le dispositif insertion, soit 9 personnes

3 situations ont basculé d'urgence à insertion, dont 2 familles et 1 personne isolée.

1 personne est entrée directement sur le dispositif insertion.

On compte 9 sorties dont 3 familles et 6 personnes isolées, soit 22 personnes.



Les entrants : 5 situations, soit 9 personnes, dont 2 familles, et 3 personnes isolées.

Ages	Familles	Personnes Isolées
0-3 ans	3	
4-15 ans	1	
18- 25 ans	0	0
26- 65 ans	3	2

Motif des entrées au CHRS	
Fin hébergement chez un tiers	1
Changement dispositif	4

Parmi les personnes accompagnées tout d'abord sur le dispositif urgence, et depuis 2025 sur le dispositif insertion, nous avons deux familles pour qui le retour à l'emploi n'a pas pu être réalisé pour le moment en lien avec leur situation familiale. L'une est seule avec deux enfants en bas âge, et la deuxième famille a le père qui est incarcéré et Madame se retrouve seule avec également deux enfants en bas âge.

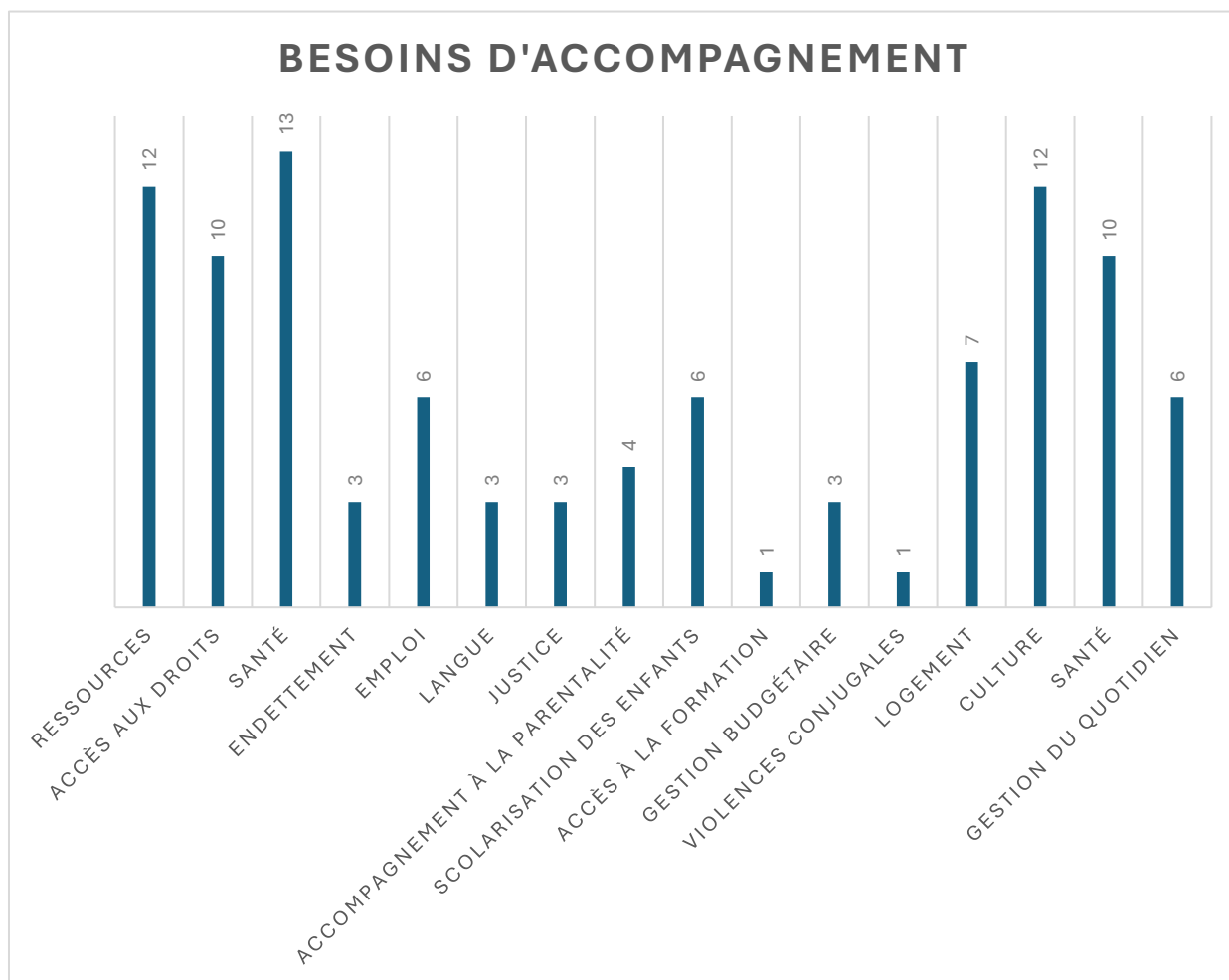
Un accompagnement est réalisé pour l'une de ces familles pour aider aux remboursements de dettes, et de stabiliser la situation financière. Une demande de mise sous curatelle a été réalisé avec cette famille. L'équipe a également fait le lien entre cette famille et la PMI pour s'assurer du bon développement d'un des enfants.

Nous avons également un homme isolé, qui est passé du collectif CHRS, à un appartement en autonomie. L'état de santé de Monsieur ne lui permet pas de reprendre une activité professionnelle. Nous l'accompagnons dans ses démarches de demande de logement social, son l'accompagnons ponctuellement pour les actes de la vie quotidienne, notamment avec un accompagnement aux courses, et au ménage.

La personne isolée arrivée directement sur le dispositif, avait déjà réalisé un passage au sein du CHRS. Cette personne est revenue avec des démarches administratives déjà engagées ce qui a permis une attribution de logement rapide.

C. Les accompagnements

Les différents besoins d'accompagnement pour les 14 situations insertion accompagnées en 2025 :



Les besoins d'accompagnement se concentrent principalement sur : la stabilisation administrative et financière ; l'accès au logement rendu plus difficile pour les familles nombreuses en raison de la rareté des logements T4/T5 sur le territoire ; l'accompagnement santé et addictologie ; en lien avec les partenaires ; le maintien du lien social et la remobilisation, notamment via des actions collectives.

Afin de favoriser la mobilisation des familles, l'équipe propose chaque mois des « Mercredis en folie », des activités spécialement dédiées aux familles. Cette année, huit actions ont été organisées : un spectacle, une sortie luge, des jeux de société, une activité coloriage et chasse aux œufs, une sortie « Un village pour ma santé », une sortie au lac, des ateliers de loisirs créatifs ainsi qu'un événement autour d'Halloween.

Au-delà des « Mercredis en folie », diverses activités et sorties, ouvertes à tous, sont également proposées tout au long de l'année. Ainsi, 65 personnes — résidents et anciens résidents — ont participé à un barbecue convivial réunissant l'ensemble de l'équipe. Plusieurs projets culturels ont par ailleurs été menés, notamment en partenariat avec la FAS, autour de la création de podcasts, ainsi que des sorties culturelles telles qu'un concert de Tiken Jah Fakoly et un spectacle de Gabor et les Chapeaux Rouillés.

Enfin, des repas « découverte du monde » sont régulièrement organisés au sein du collectif et ouverts aux personnes accompagnées en logements diffus, familles comprises.

Parmi les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif d'insertion, une personne isolée présente un parcours de rue marqué par des problématiques d'addictions, complexifiant sa prise en charge. Monsieur est arrivé au CHRS Les Bartavelles via une place LHSS. Un accompagnement renforcé a été nécessaire, notamment pour la gestion administrative et financière. D'ailleurs une demande de mise sous curatelle a été engagée avec Monsieur. Un dossier à la MDPH a également été déposé, Monsieur bénéficie désormais d'une RQTH et de l'AAH. Un travail partenarial est mené avec l'APRETO pour l'accompagnement en santé et addictologie. L'équipe est également en lien avec le chantier d'insertion sur lequel Monsieur a été orienté par le CHRS.

Par ailleurs, le dispositif accompagne une femme avec ses quatre enfants, dont le parcours est jalonné de nombreuses difficultés. Madame est arrivée au CHRS pour fuir son mari violent, la mise en place de protection par la justice s'est avérée très longue. La situation est également compliquée son ex-conjoint ne versant pas les pensions alimentaires, impliquant des démarches auprès du ministère des Affaires étrangères. Les droits CAF ont été suspendus puis rétablis, nécessitant l'intervention du Défenseur des droits pour résoudre le litige. Une mesure d'aide sociale à l'enfance a par ailleurs été imposée en raison du conflit parental dans lequel les enfants sont mêlés. Le placement de l'ainée a été décidé au cours de l'année, puis un retour au domicile de Madame a été ordonné. De plus, une proposition de logement n'a pas été prise en compte car l'information est arrivée dans les spams de Madame et l'équipe éducative n'a pas été informée. Malgré l'accumulation de ces obstacles, la personne accompagnée a su maintenir une réelle volonté d'avancer. Elle s'est investie dans son accompagnement éducatif et a participé activement aux rendez-vous proposés. Un logement a été attribué pour cette famille au début de l'année 2026.

La situation sur le territoire est plus complexe pour les familles nombreuses comme nous avons cette année, qui doivent formuler des demandes pour des logements de type T4 ou T5. Or, ces typologies sont rares et très demandées sur le territoire, ce qui augmente fortement les délais de proposition de logement.

De plus le territoire de la Haute-Savoie, et plus particulièrement la Vallée de l'Arve, est aujourd'hui fortement marqué par une tension accrue en matière d'accès aux soins.

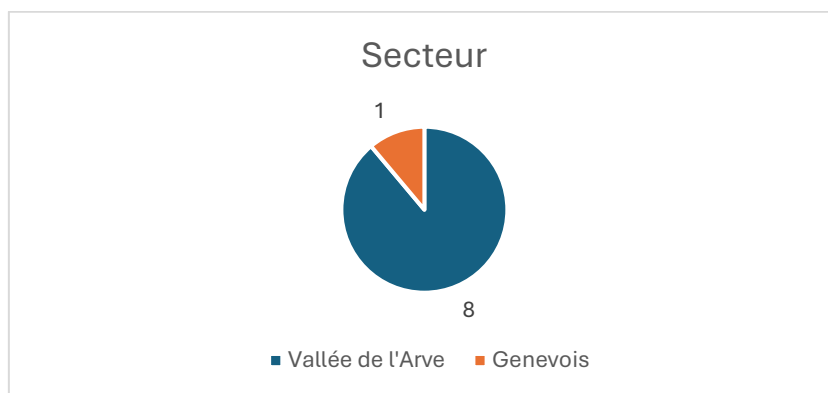
Le manque de médecins généralistes et de spécialistes rend particulièrement complexe l'orientation et le suivi médical des personnes accompagnées au sein du CHRS. Les délais de rendez-vous sont souvent très longs, et l'absence de professionnels disponibles freine la mise en place d'un suivi régulier et coordonné, pourtant indispensable pour des publics présentant fréquemment des problématiques de santé. Cette situation fragilise l'accompagnement global

proposé et mobilise fortement les équipes, contraintes de multiplier les démarches et les partenariats pour tenter de garantir un accès minimal aux soins.

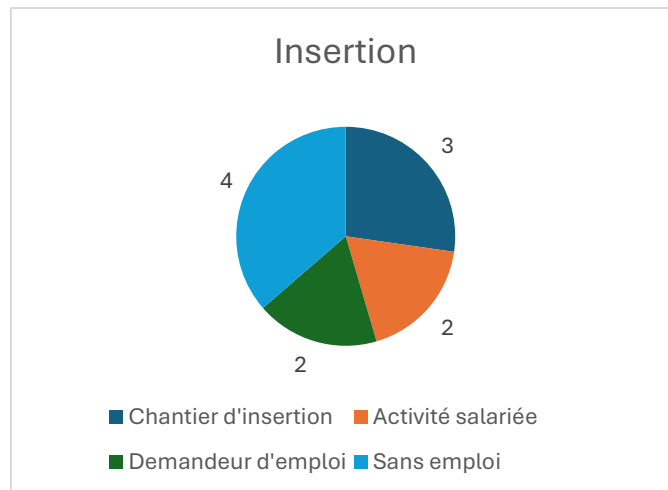
D. Les sorties

Les sortants : 9 situations soit 22 personnes dont 3 familles et 6 personnes isolées.

Ages	Familles	Personnes Isolées
25-65 ans	6	5
18-25 ans		1
4-15 ans	8	
0-3 ans	2	



Sur les 09 sorties réalisées, 8 situations sont restées dans la Vallée de l'Arve. Une seule personne s'est dirigée vers le secteur du Genevois.



Sur les sorties, 4 personnes sont sans emploi avec comme ressource l'AAH. 3 sont en chantier d'insertion, 2 sont en activité salariée dont un en intérim, et 2 sont demandeurs d'emplois.

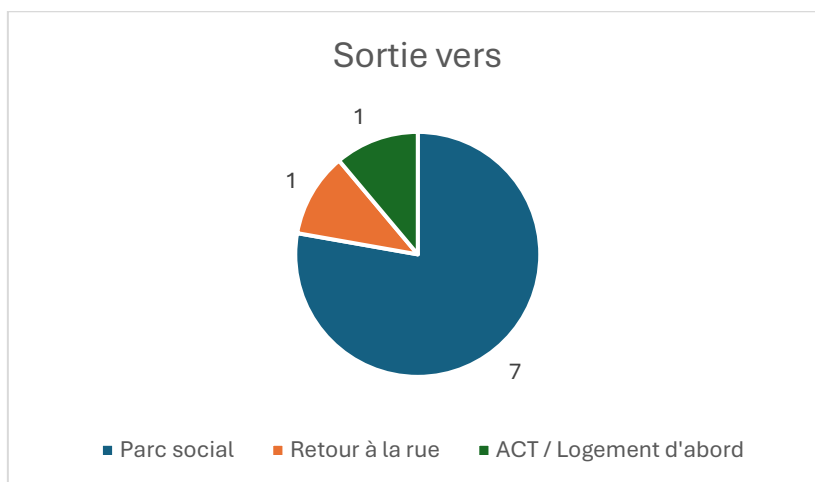
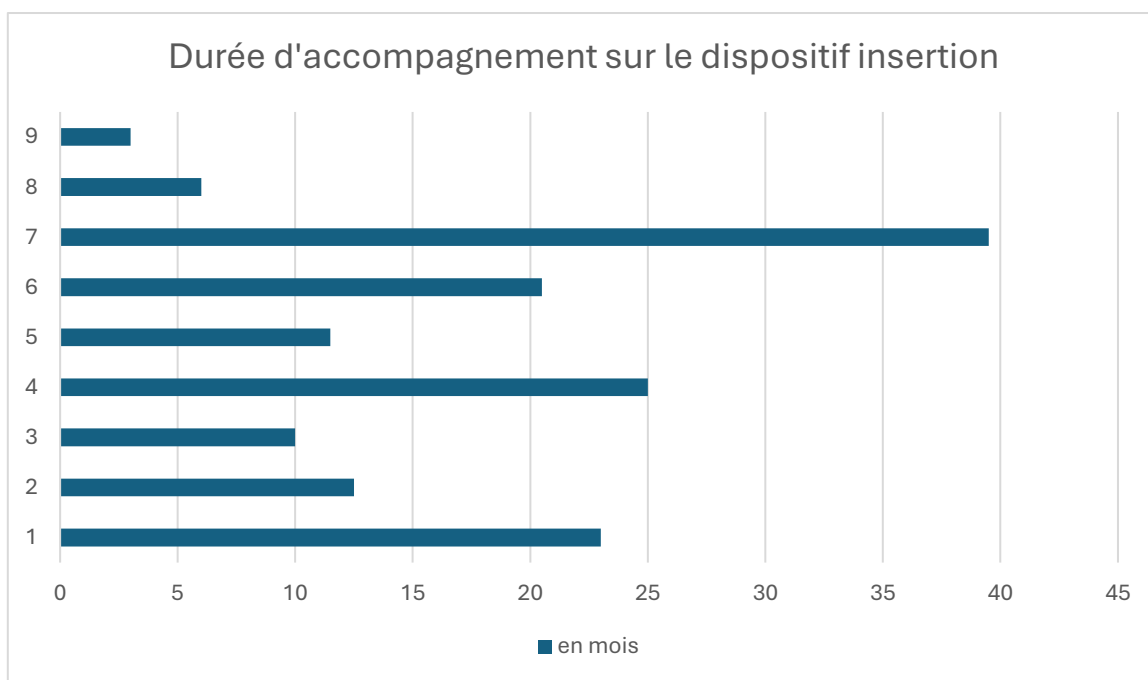
E. La durée d'accompagnement

La durée moyenne de la prise en charge sur le dispositif insertion pour les 9 situations sortantes est de 21 mois.

La prise en charge la plus courte a duré 3 mois. Cet ancien jeune majeur avait eu une fin de prise en charge car il avait refusé une proposition de logement. Il avait alors habité plusieurs mois chez un ami avant de se retrouver sans solution. Puis il a sollicité l'accueil de jour et a demandé à revenir sur le CHRS. Il a bénéficié d'une réintégration sur le dispositif insertion, et une sortie 3 mois plus tard en logement social.

Cette situation illustre plusieurs choses : le fait que même si une prise en charge se termine sans solution adaptée, un retour est toujours possible. Le travail entre les services est important, il permet une continuité de prise en charge et évite les ruptures de parcours.

La prise en charge la plus longue a duré un peu moins de 4 ans, dont 8 mois en dispositif urgence et plus de 39 mois en insertion.



La personne isolée qui a eu un retour à la rue, a refusé une proposition de logement. Nous avons alors dû mettre fin à son contrat ne respectant pas le règlement de fonctionnement de notre CHRS. Cela arrive au CHRS, un résident ne peut pas refuser un logement si celui-ci correspond aux critères de la demande de logement social qu'il a rédigé.

Certains départs peuvent être plus difficile à vivre pour l'équipe, ce qui a été le cas ici, l'équipe a accompagné ce monsieur pendant près de 4 ans. Il est passé du dispositif HU au dispositif LHSS après la découverte d'une pathologie lourde, puis a pu basculer sur le dispositif insertion après l'obtention de son titre de séjour. Ce n'est pas la fin de prise en charge qu'aurait espéré l'équipe éducative.

Parmi les 9 situations sorties, 3 étaient reconnus DALO, 5 ont bénéficié d'une mesure AVDL, et 2 d'un bail glissant permettant de sécuriser le retour au logement autonome.

Cependant les sorties avec préconisation AVDL n'ont pas forcément pu être réalisées faute de mesures AVDL sur le territoire, l'équipe a dû prendre le relai pour permettre un accès au logement dans de bonnes conditions, avec l'accompagnement éducatif adapté.

F. L'accompagnement à travers quelques situations concrètes

Parmi les sortants, nous avons la situation d'une femme isolée, accompagnée par le CHRS pendant une année. Madame a vécu à la rue durant une vingtaine d'année avec sa chienne. Pour rester avec cette dernière Madame ne souhaitait pas être hébergée en structure. Madame était accompagnée par l'accueil de jour des Bartavelles, au décès de sa chienne les collègues l'ont orienté vers le CHRS. L'équipe de l'accueil de jour a pu effectuer avec Madame, un accompagnement de sa situation administrative, ce qui a facilité les démarches à son arrivée au CHRS. Un dossier de surendettement a été monté avec Madame.

L'adaptation à un collectif a été compliquée, notamment par rapport aux consommations de produits psychotrope et les comportements liés avec. Les autres résidents ont su également se montrer tolérants et bienveillants envers Madame qui pouvait se laisser emporter par ses émotions (cris, pleurs, colère...).

Nous avons orienté Madame sur une sortie accompagnée par le dispositif Axihome. L'équipe d'Axihome a très rapidement trouvé un appartement correspondant aux critères de Madame (localisation, taille...). Madame est toujours en contact avec le CHRS et passe de temps en temps nous rendre visite.

Parmi les sortants, nous avons la situation d'un homme isolé, sans domicile fixe depuis une dizaine d'année, nous avons commencé son accompagnement en décembre 2019 pour une mise à l'abri. Monsieur est venu au CHRS pour une mise à l'abri durant 4 années, et alterné ainsi rue, et CHRS l'hivers. Un travail a été réalisé avec le SIAO pour permettre ces retours à Monsieur.

Monsieur était également suivi par l'accueil de jour, ce qui a permis un suivi constant dans ses démarches administratives, notamment avec l'ouverture de ses droits à la MDPH et un accompagnement santé. Au fur et à mesure des années et du lien que Monsieur a créé avec les Bartavelles nous avons pu constater une évolution dans sa demande. L'équipe a pu l'accompagner pour une demande de logement social et un dossier DALO (refusé une première fois car Monsieur avait quitté le CHRS). L'équipe a souhaité sécuriser sa sortie du CHRS en demandant une mesure de Bail Glissant. Depuis décembre 2025 Monsieur est installé dans son appartement, il est accompagné par la maison saint Martin.

Ces deux situations illustrent l'importance du respect de la temporalité de la personne et de ses choix. Ils révèlent aussi que la création du lien entre professionnels et bénéficiaires et le travail en partenariat sont primordiaux pour les personnes les plus fragilisées que l'on accompagne.

CONCLUSION

L'année 2025 a constitué une étape importante pour le CHRS Les Bartavelles, marquée par des transformations structurelles majeures, tant sur le plan organisationnel que logistique.

Dans un contexte contraint par la préparation des travaux de réhabilitation et par des évolutions institutionnelles significatives, l'établissement a su maintenir la continuité de ses missions fondamentales d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers le logement autonome.

Dans un contexte territorial caractérisé par une forte tension sur l'accès au logement, le CHRS se positionne comme un acteur essentiel de sécurisation des parcours. Les modalités de sortie mobilisées (DALO, AVDL, baux glissants) ont démontré leur pertinence, tout en révélant les limites actuelles du droit commun, notamment en matière de disponibilité des mesures d'accompagnement au logement. Le renforcement des partenariats et la poursuite du travail en réseau apparaissent ainsi comme des leviers stratégiques prioritaires.

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de restructuration et de projection, avec la mise en œuvre des travaux de réhabilitation et l'intégration du CHRS au sein de l'association Auralys.

Ces évolutions constituent des opportunités majeures pour repenser les conditions d'accueil, renforcer la qualité de l'accompagnement et consolider les pratiques professionnelles, tout en veillant à préserver le sens et les valeurs du projet social.

Dans cette perspective, les orientations stratégiques du CHRS Les Bartavelles s'articuleront autour de la sécurisation des parcours, de l'adaptation continue aux besoins des publics accueillis et du soutien aux équipes, afin de garantir un accompagnement de qualité, respectueux des temporalités individuelles et pleinement inscrit dans les dynamiques territoriales.